



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SF/SECPOL
2025-0311454

La Mission permanente de la France auprès des Nations unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations unies et a l'honneur de lui exposer ce qui suit :

La France a constaté que le gouvernement de la République de Maurice a déposé les 9 avril 2024 et 26 mars 2025 auprès du Secrétariat, des listes de coordonnées géographiques, une carte intitulée « Ligne de limite extérieure de la ZEE », ainsi qu'une carte marine intitulée « Tromelin : points de base », échelle 1/12 500, système géodésique WGS 84, janvier 2007.

La France rappelle sa note verbale du 30 juillet 2009, émise dans le contexte du dépôt par la République de Maurice d'une liste de coordonnées ainsi qu'une carte de l'île de Tromelin. Elle estime que ce dépôt, qui laisse entendre que Maurice exercerait une souveraineté sur l'île de Tromelin, est incompatible avec le statut de territoire français que cette île possède depuis 1722 et ne reconnaît à ce dépôt aucun effet juridique.

La France ajoute :

- qu'elle exerce une souveraineté pleine et entière sur l'île de Tromelin ;
- qu'une zone économique de 200 milles marins a été créée au large de l'île de Tromelin le 3 février 1978 et qu'une liste de coordonnées géographiques définissant les limites extérieures de cette zone a été déposée conformément au paragraphe 2 de l'article 75 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ;
- qu'en conséquence, elle estime qu'aucun autre Etat n'est en droit de revendiquer des zones maritimes adjacentes à l'île de Tromelin.

Le Gouvernement de la République française prie le Secrétaire général d'enregistrer la présente déclaration et de la publier dans le prochain volume du Bulletin du droit de la mer, dans la Circulaire d'information sur le droit de la mer et dans toute autre publication pertinente des Nations unies. / 

La Mission permanente de la France auprès des Nations unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général des Nations unies l'assurance de sa très haute considération.

New York, le 5 août 2025

Secrétariat des Nations unies
Bureau des Affaires juridiques
New York, NY 10017